

## **Procès-Verbal du Conseil municipal du 09 juillet 2020**

### **Ordre du jour**

- 1)** Approbation du Procès-verbal du 18 juin 2020
- 2)** Mise en compatibilité du PLU avec le projet « CANAMARNE » d'ADP
- 3)** Retrait de la Commune de Messy du syndicat intercommunal SIER
- 4)** Projet PLURIAL-NOVILIA (actualisation)
- 5)** Questions diverses.

### **Présents :**

Mesdames : N. ANTONIO, E.BLOUIN, M.C. JOLLY, C.MIGUEZ DOMINGUEZ, C.BEMBARON,

Messieurs : H. MARICHEZ, R. MARINI, C. NETO, C. OSTROWSKI, M. RAEL

Pouvoirs : M. SZYSZKA à M. NETO, M. SPINELLI à M. RAEL, Mme BOUCHON à Mme ANTONIO et Mme BENDIMRED à M.OSTROWSKI.

Monsieur NOGARET est excusé.

### **Déroulé du Conseil**

En l'absence de M. Le Maire, retenu par un conseil communautaire de la CCPMF, M. NETO constatant que le quorum est atteint, avec 14 conseillers présents ou représentés, ouvre le conseil à 20h30.

M. MARINI est désigné scrutateur et M. MARICHEZ secrétaire de séance.

#### **1) Approbation du Procès-verbal du 18 juin 2020 :**

12 votes pour et 2 contre Mme BENDIMRED et M. OSTROWSKI.

## **2) Mise en conformité du PLU avec le projet « CANAMARNE D'ADP »**

Les services de la Préfecture, se sont aperçus qu'ils ne nous avaient pas signifié la nécessité d'intégrer dans notre PLU les modifications mineures intégrant dans l'article Na2, les recommandations du commissaire enquêteur du projet « Canamarne ».

Il s'agit de la création d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales de la plate-forme aéroportuaire de CDG vers la Marne.

Il s'agit d'éviter les inondations consécutives aux délestages intempestifs des surplus des bassins de rétention dans la Beuvronne.

Accord à l'unanimité par 14 voix pour.

## **3) Retrait su SIER**

En conséquence de l'adhésion de la commune en date du 16 mai 2020, aux propositions du SDESM en matière de groupement d'achat de nos besoins en énergie, il est proposé au conseil de voter le retrait de notre commune du SIER de Claye-Souilly (art L 5211-19 et 5212-30 du Code Général des Collectivités Locales).

Accord à l'unanimité par 14 voix pour.

## **4) Garantie municipale au projet Plurial-Novilia**

Le conseil municipal du 18 juin 2020 a accordé, sur l'avis favorable des services préfectoraux la garantie communale aux emprunts souscrits par notre partenaires auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le projet immobilier de logements intermédiaires face à la mairie.

Une modification rédactionnelle mineure et réglementaire est proposée au conseil :

Accord à l'unanimité avec 14 voix pour.

## **5) Questions diverses**

En l'absence de questions diverses présentées dans les délais réglementaires, M. NETO informe les conseillers que les conseillers recevront désormais les ordres du jour et les PV des conseils communautaires de la CCPMF.

Par ailleurs en réponse à des questionnements de parents, il informa que la municipalité a fait réaliser ce jour la visite de sécurité réglementaire annuelle pour l'aire de jeux en prévision de sa réouverture, lorsque les services préfectoraux relancés ce même jour en donneront l'autorisation.

En réponse à la question de M. OSTROWSKI il rappelle que c'est à la demande de la CCPMF que le parking dit des bienvenus a été fermé pour une réfection complète qui aurait dû commencer le lundi 4 juillet 2020.

A la suite de déboires sur un précédent chantier la CCPMF nous a informés ce jour d'un décalage de quelques jours. .

Sur une autre question de M. OSTROWSKI au sujet du radar pédagogique, M.NETO précise que le panneau solaire qui avait été détruit sans doute par un camion passant sur le trottoir, venait seulement d'être livré et que le radar pourra être remis en service.

Enfin il fait un point rapide sur le développement du réseau fibre, qui se réalise secteur par secteurs (la mairie n'est pas encore câblée) et que la totalité de la commune ne sera couverte qu'en 2021. Il rappelle que ce chantier est de la responsabilité de la CCPMF dans laquelle la municipalité n'est pas décideur.

L'ordre du jour étant épuisé il clôt la séance à 21heures